

05 juin 2018

Remise des Trophées Risques Chimiques Pros
Une entreprise récompensée en région Midi-Pyrénées
pour la prévention des risques chimiques
par l'Assurance Maladie - Risques professionnels

Lors de la première journée de Préventica à Lyon, salon dédié à la santé et la sécurité au travail qui se déroule du 29 au 31 mai, a eu lieu la remise des Trophées Risques Chimiques Pros. Lancés le 15 janvier dernier par l'Assurance Maladie - Risques professionnels, ces trophées valorisent et récompensent l'action des entreprises engagées dans la réduction de l'exposition de leurs salariés aux risques chimiques. 1 entreprise, accompagnée par la Carsat Midi-Pyrénées a été récompensée pour son action.

Six entreprises récompensées, dont une dans la région Midi-Pyrénées

Les Trophées Risques Chimiques Pros, remis aux six lauréats par l'Assurance Maladie - Risques professionnels, valorisent l'action des entreprises engagées dans la **réduction de l'exposition de leurs salariés à quatre agents cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR)** : les émissions de moteur diesel, les fumées de soudage, le perchloroéthylène et le styrène.



Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, avaient la possibilité de concourir à la première édition de ce concours, dans une des quatre catégories. Au total, **50 entreprises se sont inscrites et une d'entre elles a été récompensée** dans la région Midi-Pyrénées :

Vidéos: <https://www.youtube.com/playlist?list=PLow7W72AiI27AexwySPZhtQyqijmKbKS>

- Catégorie « émissions de moteur diesel » : Contrôle technique automobile Midi-Pyrénées, à Toulouse (31).

En plus des lauréats de chaque catégorie, **le jury a souhaité récompenser deux autres entreprises** avec un Prix spécial et un Prix innovation :

- Prix spécial du jury : AFPMA Formation, à Péronnas (01)
- Prix innovation du jury : Auto Bilan France, à Trappes (78)

3 autres entreprises ont été par ailleurs récompensées :

- Catégorie « perchloroéthylène » : Teinturerie Pagès, à Gif-sur-Yvette (91)
- Catégorie « fumées de soudage » : Ygnis Industrie, à Cauroir (59)
- Catégorie « styrène » : Liteboat, à Pontcharra (38)

Le jury a ainsi désigné le meilleur projet dans chaque catégorie selon plusieurs critères : l'engagement de l'entreprise, l'implication des salariés, la démarche de prévention, les actions mises en place, leur caractère innovant...

Agir pour la prévention des risques chimiques

L'exposition à certains agents chimiques, et en particulier les CMR, conduit à des effets immédiats ou différés sur la santé. C'est pourquoi les risques chimiques sont **l'une des priorités de la politique de prévention de l'Assurance Maladie - Risques professionnels**, acteur référent de la santé et sécurité au travail, qui accompagne les entreprises dans la prévention de l'exposition à ces 4 CMR depuis 2014.

En 2016, grâce au programme CMR :

- 50 % des 600 établissements ciblés avaient mis en place des équipements de protection et des actions de sensibilisation à la prévention des risques d'exposition aux fumées de moteur diesel ;
- 50 % des 1 900 pressings ciblés avaient remplacé leur machine au perchloroéthylène par des machines à l'aquanettoyage ;
- 38 % des 2 000 établissements en chaudronnerie ciblés avaient progressé significativement dans la prévention des expositions aux fumées de soudage.

Les résultats en Midi-Pyrénées

- 64 % des 121 établissements ciblés ont mis en place des actions contre les risques d'exposition aux fumées de moteur diesel.
- 65 % des 113 pressings ciblés avaient remplacé leur machine par des machines à l'aquanettoyage ;
- 71 % des 55 établissements en chaudronnerie ciblés avaient progressé significativement dans la prévention des expositions aux fumées de soudage.

Retrouvez tous les détails dans la brochure en pièce jointe

À propos de l'Assurance Maladie – Risques professionnels et de la Carsat Midi-Pyrénées

L'Assurance Maladie – Risques professionnels est la branche de la Sécurité Sociale qui garantit la santé et la sécurité au travail des 18,4 millions salariés des entreprises de l'industrie, du commerce et des services. Elle exerce trois missions complémentaires : prévention des risques, indemnisation des victimes de maladie professionnelle, accident du travail ou de trajet, et tarification des entreprises. Pour mettre en œuvre sa mission de prévention, l'Assurance Maladie – Risques professionnels s'appuie sur un réseau de caisses implantées sur tout le territoire, ainsi que sur l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

« Mobiliser les partenaires sociaux, renforcer les partenariats pour élaborer et déployer nos actions » sont les maîtres mots de la branche Risques Professionnels de Carsat Midi-Pyrénées.

Quelques chiffres clés 2017 :

- 81 268 entreprises sur le territoire.
- 62 370 déclarations d'accidents du travail et 3 570 déclarations de maladies professionnelles reçues.

- 7 258 actions directes du service prévention et 1 727 actions indirectes via nos partenaires.

- 3 624 (3,4%) établissements contactés. Ils emploient 38,5 % des salariés et représentent 38,2 % du coût global des AT-MP (Accidents du travail – Maladies professionnelles).

- 471 Aides financières simplifiées (AFS) pour un montant de 3 451 953 € et 29 contrats de prévention pour un montant de 669 554 € ont été signés

Contacts presse :

Monique Zinet : tél. 05 62 14 85 34 – courriel : monique.zinet@carsat-mp.fr

Guy Hourriez : tél. 05 62 14 29 60 – portable : 06 24 49 12 17 – courriel : guy.hourriez@carsat-mp.fr

Plus d'infos sur www.ameli.fr/employeurs ; www.carsat-mp.fr